Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260701-202606_2_95-DE

Feuillet 2026-176

CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2026

Délibération n° 202606-2-9.5

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à dix-huit heures et trente-trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h33, s'est terminée à 21h30.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy	GARCIA Anna	MERRIEN Alain
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure		MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul		
DESBOIS Cécile		
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

Absent excusé ayant donné pouvoir :

GUEGUEN Valérie	à	DESBOIS Cécile
JEZEQUELLOU Jean-Loïc	à	LE FLOCH Catherine
KALITA Olivier	à	LE CAIN Laurent
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
LINTANF Maël	à	ESNAULT Vincent
SAVINA Véronique	à	GUILLOU Daniel
SIMON Maxime	à	TOUCHARD Francis

COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260701-202606_2_95-DE

Vu la délibération n° 2 du Conseil communautaire du 13 décembre 2001, créant la commission d'évaluation des transferts de charges,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire du 28 avril 2026 décidant que la CLECT sera composée de deux conseillers municipaux par commune, soit 14 membres,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant que la CLECT est chargée d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes membres et la Communauté de Communes soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique,

Considérant que cette commission sera composée, outre son président de droit qui sera le Maire, de deux membres (2),

Après en avoir délibéré, à la majorité : (7 abstentions : ESNAULT Vincent, ETESSE Sandrine, LINTANF Maël, GUILLOU Daniel, JEZEQUELLOU Jean-Loïc, LE FLOCH Catherine, SAVINA Véronique)

- Propose, en qualité de représentants à la CLECT de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) M. Alain GOSSET et Mme Christelle REMOND,

- Désigne M. Alain GOSSET et Mme Christelle REMOND pour représenter la Commune de Fouesnant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais.

Fouesnant, le 1er juillet 2026

La Secrétaire de séance — Le Maire,

Clarisse MORVAN — Bruno MERRIEN